



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Situation du marché du travail dans le canton de Vaud

Septembre 2009 : le chômage progresse à 5.4%

Le taux de chômage dans le canton de Vaud s'établit à 5.4% à fin septembre 2009, en hausse de 0.1 point par rapport à août 2009. Il s'agit de la quatrième augmentation mensuelle consécutive après un léger repli observé en mai.

La progression du nombre de chômeurs inscrits (1) s'est poursuivie dans le canton de Vaud en septembre, pour atteindre 17'980 personnes, soit 421 de plus qu'à fin août 2009 (+2.4%). L'effectif des demandeurs d'emploi (2) suit la même tendance avec une hausse de 528 personnes (+2.3%) pour un total de 23'579 personnes. En comparaison annuelle, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi a crû respectivement de 43.6% et 32.9%.

Par rapport au mois d'août 2009, ce sont les chômeurs de moins de 20 ans qui ont connu la plus forte progression (+8.2%). Sur les douze derniers mois par contre, le nombre de chômeurs a le plus augmenté chez les 20 à 29 ans (+57.1%), ainsi que chez les titulaires d'un diplôme de degré tertiaire (diplômés des hautes-écoles et détenteurs d'une maîtrise fédérale : +63.7%).

Durant le mois de septembre 2009, le nombre de chômeurs a augmenté dans la plupart des branches économiques, exception faite de l'« Electrotechnique, électronique, horlogerie, optique » (-5), où l'on observe pour la première fois une baisse des effectifs, après treize mois de progression continue.

Sur le plan régional, seuls les districts du Gros-de-Vaud (3.4%) et de l'Ouest lausannois (6.0%) n'ont pas connu de hausse de leur taux de chômage par rapport à août 2009. A l'opposé, les districts d'Aigle (5.6%) et de Morges (4.3%) affichent tous deux les plus fortes progressions de taux en septembre (+0.4 point).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 7 octobre 2009

Renseignements : DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@vd.ch

NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).